

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Mme Viviane PLANCHAIS a été désignée secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	12	0
Nombre de procurations	8	2
Nombre de suffrages exprimés	20	2

Etaient présents

Monsieur Daniel MATERGIA
Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Claude GRAUFFEL
Monsieur Philippe ARNOULD
Madame Rose-Marie FALQUE
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur Serge DE CARLI
Monsieur Yannick HELLAK
Monsieur Valentin DETHOU

Ont donné procuration

Monsieur Christophe SONREL à Monsieur Serge DE CARLI
Monsieur François DIETSCH à Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Jean-Marc FOURNEL à Monsieur Yannick HELLAK
Madame Martine BOCOUM à Madame Rose-Marie FALQUE
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur Claude GRAUFFEL

Madame Michèle PILOT à Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Chantal FINCK à Monsieur Valentin DETHOU

Etaient excusés

Monsieur David GARLAND
Madame Catherine PAILLARD
Monsieur Didier JACQUOT-HECK
Madame Blandine SOUVAY

Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Ousmane SAMB
Madame Véronique BILOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental, EXCUSEE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2023
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 23/58 – MISSIONS SUPPORTS – POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT –
SERVICE AFFAIRES GENERALES - CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHES
PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ATTRIBUEE AU PRESIDENT**

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des contrats, des conventions, des avenants et des marchés publics qu'il a signés dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le conseil d'administration, conformément aux dispositions combinées des articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, en ce qui concerne :

UNITE JURIDIQUE

MARCHES PUBLICS
(Liste arrêtée au 15/11/2023)

REFERENCE ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ <i>(notification au titulaire)</i>	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
PROCEDURE ADAPTEE	MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR A 40 000 € HT	
<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière de conclusion, d'accompagnement dans le suivi juridique et financier et d'actuariat d'un contrat collectif pour le risque Prévoyance porté par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) allotie en 2 lots :</p> <p>Lot 1 : AMO pour la consultation d'une convention de participation pour le risque Prévoyance</p> <p>Lot 2 : AMO pour une prestation d'actuariat et d'accompagnement dans le suivi juridique et financier dudit contrat collectif pour le risque Prévoyance</p>	12/09/2023 (les 2 lots)	<p>Lot 1 :</p> <p>Risk Partenaires Centre Commercial Saint Michel Rue des Traits-la-Ville BP 80048 54203 TOUL Cedex</p> <p>Lot 2 :</p> <p>Ernst & Young Advisory 1-2 place des Saisons 92400 COURBEVOIE – La Défense 1</p>
PROCEDURE ADAPTEE	MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR A 90 000 € HT	
PROCEDURE ADAPTEE	MARCHES D'UN MONTANT SUPERIEUR A 90 000 € HT	
/	/	/
APPEL D'OFFRES OUVERT	MARCHES D'UN MONTANT	

	SUPERIEUR A 209 000 € HT	
Externalisation, hébergement et les services d'infogérance d'exploitation des systèmes d'information du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle	18/09/2023	ADISTA 9, Rue Blaise Pascal, Site Saint-Jacques 1 54320 MAXEVILLE
PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION	MARCHES D'UN MONTANT SUPERIEUR A 209 000 € HT	

UNITE EMPLOI ET PROSPECTION DES TALENTS

Conventions de mise à disposition d'agents intérimaires signées avec :

COLLECTIVITE	DATE SIGNATURE
LANDRES	17/10/2023
PONT A MOUSSON	17/10/2023
PULNOY	17/10/2023
SERROUVILLE	17/10/2023
SIS DU SANON	17/10/2023
XEUILLEY	17/10/2023
BRAINVILLE	21/10/2023
CTE COM. PAYS DU SEL ET DU VERMOIS	21/10/2023
TOUL	15/09/2023
VILLE HOUDLEMONT	12/08/2023
SI EAUX SOMMERVILLER-VITRIMONT	26/07/2023
SM CONTRAT RIVIERE WOIGOT	24/07/2023
JEANDELAINCOURT	20/07/2023
REMONCOURT	08/07/2023
JOPPECOURT	03/07/2023
ABONCOURT	22/06/2023
EINVAUX	09/06/2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver les contrats, les conventions, les avenants et les marchés publics signés dans le cadre de la délégation attribuée au président.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Daniel MATERGIA
 Maire de SANCY

